

## LISTES AU COLOMBIER 2021

**TRES IMPORTANT !!!**  
**DANS VOTRE INTERET PERSONNEL ET CELUI DE LA RFCB,**  
**VEUILLEZ NOTER SUR VOTRE LISTE AU COLOMBIER VOS :**  
**numéro de GSM et adresse e-mail**  
**(ou celui/celle d'un membre de votre famille ou d'un ami)**

**Art. 15 – Statuts**

La liste au colombier ne peut comporter que des noms de personnes physiques et doit être déposée, avant le 15 novembre, dans une société colombophile de l'entité provinciale regroupée où se trouve le colombier.

La liste au colombier mentionne:

- le nom du colombophile;
- l'adresse où se trouve le colombier ainsi que les renseignements indispensables tels que numéro de licence, numéro de téléphone, date de naissance, coordonnées, etc...;
- tout colombophile qui est domicilié à une autre adresse que celle du colombier devra y mentionner également son adresse privée;
- l'indication des numéros de bagues des pigeons qu'il détenait au 31 octobre de chaque année ;
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone d'une personne adulte à contacter en cas d'absence et habitant dans la même commune ou une commune limitrophe.

Pour la liste au colombier introduite au nom d'une association (association de fait ou de droit), elle mentionnera, en supplément

- le nom de l'association et le numéro de licence;
- l'adresse où se trouve le colombier;
- les noms et adresses et renseignements complémentaires de tous les associés;
- le nom de la personne qui a été désignée entre les associés comme étant celui à considérer comme responsable administratif de la société.

Pour être reconnu comme association de droit (asbl), les statuts doivent être transmis au préalable au Conseil d'Administration et de Gestion National de la RFCB. La RFCB reconnaît l'existence de colombiers:

- a) publicitaires (colombiers qui, notamment par la publication de leur dénomination aux résultats, sont exploités à des fins publicitaires ou commerciales)
- appartenant à une personne physique
  - appartenant à une personne morale

Seront d'office considérés comme étant des colombiers publicitaires, les affiliés qui sollicitent de notre asbl la production de factures pour leur comptabilité.

- b) promotionnels (colombiers établis dans des homes, écoles, maisons de retraite, hopitaux ou établissements analogues, à des fins sociales, éducatives, récréatives, culturelles ou de promotion colombophile à l'exclusion de toute préoccupation lucrative)

**a) Pour les colombiers publicitaires**

- appartenant à une personne physique

la liste au colombier devra être établie au nom de l'amateur ou d'une combinaison « amateur + firme » ainsi que tous les renseignements visés aux §2 et § 3 avec en supplément les mentions suivantes :

- le nom et l'adresse de la personne ou de la firme concernée
- le nom de la personne qui représentera le colombier lors de l'Assemblée Générale de la société dans laquelle la liste au colombier aura été déposée (responsable administratif)

- appartenant à une personne morale

la liste au colombier devra être établie au nom réel de ce colombier et reprendre tous les renseignements visés aux § 2 et § 3, mais également :

- le nom de l'établissement et le n° de licence
- le nom du ou des responsables ainsi que leur adresse avec possibilité d'une double affiliation s'ils sont déjà affiliés individuellement
- le nom de la personne qui représentera le colombier lors de l'Assemblée Générale de la société dans laquelle la liste au colombier aura été déposée (responsable administratif)
- une liste reprenant les numéros de bagues et la nationalité des pigeons détenus.

**b) Pour les colombiers promotionnels tels que ceux installés dans les écoles, homes, centres récréatifs,**

- le nom de l'établissement et le n° de licence
- le(s) nom(s) et l'adresse(s) du ou des responsable(s) qui s'occupe(nt) réellement de l'exploitation avec possibilité d'une double affiliation s'ils sont déjà affiliés individuellement
- le nom de la personne qui représentera le colombier lors de l'Assemblée Générale de la société dans laquelle la liste au colombier aura été déposée (responsable administratif).

Une cotisation spéciale, fixée annuellement par le conseil d'Administration et de Gestion National pourra être réclamée aux colombiers à caractère publicitaire (€ 500,00).

Aucun local d'enlogement ne peut être établi dans des locaux appartenant à ces colombiers publicitaires ou promotionnels.

Les associations qui ont été autorisées par l'entité provinciale regroupée concernée à exploiter plusieurs colombiers doivent établir des listes annexes mentionnant l'effectif réel, avec numéros des bagues des pigeons détenus dans cha-

cun des colombers ainsi que les coordonnées.

Ces listes ne pourront être déposées que dans une seule société.

Pour les colombers situés sur un même domaine, les colomphiles peuvent s'affilier séparément pour autant que les colombers soient distinctement séparés avec mention de la population réelle de chaque colomber. Les pigeons de ces colombers ne pourront être échangés dans le courant de l'année. Un plan sommaire de la situation des différents colombers sera annexé aux différentes listes au colomber.

Les mineurs d'âge sont autorisés à s'affilier indépendamment pour autant qu'une personne majeure signe la liste au colomber conjointement avec le mineur d'âge. Dans ce cas, le degré de parenté de la personne majeure sera stipulé.

\* \* \*

La licence 2021 portera le même numéro pour les amateurs déjà affiliés en 2020. Elles seront évidemment établies sur base des listes au colomber 2021 et imprimées suivant les renseignements fournis en 2020.

**Il est donc INDISPENSABLE que chacun vérifie l'exactitude de ses données déjà enregistrées par l'ordinateur.**

Les amateurs sont priés **d'enlever** leur liste au colomber **dans la société où ils étaient affiliés en 2020**. Il est donc inutile que les sociétés envoient des listes au colomber aux amateurs qui n'étaient pas affiliés chez elles en 2020.

Les colomphiles qui s'affilient **pour la première fois en 2021**, sont invités à remplir une liste au colomber blanco en y indiquant très visiblement le terme « **NOUVEAU** ».

**Toute modification des renseignements fournis par l'ordinateur devra être indiquée en ROUGE sur la liste au colomber.**

## OU et QUAND déposer votre liste au colomber ?

Avant le **15 NOVEMBRE 2020** au plus tard dans une société de la province où se trouve le colomber.

Les sociétés doivent introduire à l'EPR concernée, les listes au colomber rentrées **au plus tard pour le 1er DECEMBRE 2020 !**

Les **COLOMBIERS PUBLICITAIRES** déposent également leurs listes dans la société.

Pour les nouveaux colombers publicitaires, il suffit d'ajouter la mention « **COLOMBIER PUBLICITAIRE** » en rouge sur la liste au colomber.

La RFCB facturera ces listes directement aux colombers concernés. La société **NE** doit donc **PAS** collecter ces cotisations.

### ATTENTION !!!

Les amateurs ET sociétés qui ne respecteront pas **SCRUPULEUSEMENT** ces dates devront payer une **DOUBLE COTISATION** (soit **50,00 €** par affilié au lieu de **25,00 €**) afin de couvrir les frais administratifs.

Nous comptons sur la bonne volonté de chacun d'entre vous pour que ces opérations se déroulent au mieux.

### IMPORTANT

N'oubliez pas de mentionner votre **NUMERO DE GSM** et votre **adresse e-mail** (ou celui/celle d'un membre de votre famille ou d'un ami) sur votre liste au colomber (pour les tandems et tridems le numéro de téléphone de chaque membre). L'enregistrement de ces informations dans notre base de données est **INDISPENSABLE** à une collaboration étroite entre la RFCB et ses amateurs.

Il en va de l'intérêt de tous.

## LICENCES 2021

Les colomphiles gardent leur licence plastifiée, délivrée en 2020 et recevront, au sein de leur société, une nouvelle étiquette autocollante 2021.

Cette étiquette remplacera celle de 2020 sur la licence existante.

## AFFILIATION RFCB 2021

A titre informatif, vous trouverez, ci-après, les différentes possibilités d'introduire votre liste au colomber.

### **Membre simple : € 25,00**

Introduite au nom d'une personne physique

### **Tandem : € 35,00**

Introduite au nom de deux personnes physiques. La liste au colomber doit reprendre l'identité complète des deux personnes physiques.

### **Tridem : € 45,00**

Introduite au nom de trois personnes physiques. La liste au colomber doit reprendre l'identité complète des trois personnes physiques.

### **Quatrem : € 55,00**

Introduite au nom de quatre personnes physiques. La liste au colomber doit reprendre l'identité complète des quatre personnes physiques.

### **Colomber publicitaire: € 500,00**

Introduite au nom du colomber publicitaire. L'identité complète des personnes physiques qui font partie d'un colomber publicitaire doit être mentionnée sur la liste au colomber.

### **Colomber promotionnel : affiliation gratuite**

Introduite au nom d'une école, d'une maison de repos, d'une institution. Cette affiliation doit être approuvée par les services de la RFCB. L'identité complète de la personne physique responsable pour ce colomber doit être mentionnée sur la liste au colomber.